



SECTION



VAR

CTL du 7 avril 2016

Après lecture des différentes liminaires dont l'intersyndicale jointe à cet article, la CGT expose son point de vue sur la prime d'activité et l'accueil CAF en SIP et quitte la séance.

Différents points étaient à l'ordre du jour de ce CTL :

1/ La prime de restructuration (PRS) :

Un petit tableau synthétique :

PRS	AVANT (NOTE DU 19/05/2010)	APRÈS (NOTE DU 10/03/2016)
Périmètre	Opérations sur les postes comptables publiées au JO	Toutes les restructurations à compter du 27/12/2015 (périmètre élargi)
Agents éligibles	Agent affectés dans un service et qui suivaient la mission en cas de restructuration	Agents titulaires, ALD, détachés qui suivent ou pas la mission. <u>Restructurations</u> :- en cas de changement de résidence dans le département - en cas de changement de département uniquement en conservant la même mission structure <u>Suppression d'emploi</u> : uniquement en cas de changement de résidence administrative dans le département
Versement	À la prise de fonction	Dans la plupart des cas, paiement au moment de la restructuration mais les agents en affectation d'attente ou affectés dans les 3 ans.
Délais de séjour	12 mois sur le poste	12 mois sauf en cas de promotion, réussite concours ou mutation sur poste vacant sans candidature.

Le champ d'application de la PRS s'est élargi, ce qui est favorable aux agents touchés par une restructuration ou une suppression d'emploi.

Cependant, **FO-DGFIP** dénonce le fait que la DGFIP cherche à acheter ses agents afin de faire accepter plus facilement ces restructurations et maintenir ainsi que la paix sociale.

2/ Protocoles relatifs aux PCRPs :

3 types de protocoles ont été élaborés : POLE ENREGISTREMENT/PCRPs, PCE/SIE, SIP/PCRPs . Pas de protocole PCE/PCRPs. **A ce sujet et à notre demande, la Direction a précisé que ce dernier protocole pourrait être élaboré, si besoin.**

FO-DGFIP a largement participé aux discussions métiers et techniques afin de faire évoluer ces protocoles. En effet, **FO-DGFIP** souhaite que les agents concernés aient une vision claire de leurs futures tâches au sein de toutes les structures concernées.

Suite à nos remarques, l'administration proposera des amendements et des compléments d'analyse.

3/ **Projet d'évolution des structures pour 2017 :**

- rapprochement SPF, pôle enregistrement :

La note nationale prévoit ce rapprochement pour 2017. Le DDFIP du Var a décidé de conserver les 2 localisations sur Toulon et Draguignan et d'avoir sur chacun de ces sites un SPF et un SPFE.

FO-DGFIP sera très vigilant sur ce dossier afin que cela n'aboutisse pas à la création de 2 structures fusionnées, une sur Toulon et une sur Draguignan.

- fermeture de la RF de Draguignan en 2017 :

La RF apporte actuellement un soutien indéniable aux trésoreries mixtes du département. Un regroupement des services de cette dernière en Direction à Toulon ne permettra que le transfert de chaises vides, les agents ne souhaitant visiblement pas effectuer 172 km AR par jour malgré la PRS. Une perte de technicité sera inéluctable.

Le service SPL de Toulon devra donc malheureusement absorber ce surplus de travail non négligeable et former les nouveaux agents (si les postes ne sont pas supprimés suite aux suppressions massives que subit la DGFIP).

Il s'en suivra donc une période plus ou moins longue pendant laquelle le réseau des trésoreries devra obligatoirement faire face, avec un soutien réduit.

La date de fermeture de la RF n'a pas été encore précisée.

- fermeture Rians/Carcés :

Que de restructurations, on finirait par s'y perdre....

La Direction propose la fermeture de Rians, petit poste à 4 agents dont les communes gérées appartiennent à Provence Verdon. Le siège de cet EPCI se situe à Barjols à 29 km de Rians.

Dans le même temps, 3 communes gérées par Barjols (et un poste) seraient transférées à Aups....le mercato est ouvert.

Ensuite, Carcés est aussi proposé à la fermeture. Un emploi serait transféré au SIP de Brignoles et 3 à Brignoles Municipale à 18 km.

Là, cependant, la carte de l'intercommunalité ne serait pas respectée, certaines communes dépendent du Luc ou de Draguignan.

A notre question, le DDFIP a confirmé qu'il n'appliquerait pas strictement le découpage de l'intercommunalité, celui-ci étant évolutif.

FO-DGFIP dénonce les prétextes fallacieux utilisés par la Direction pour justifier ces fermetures (sous effectifs créés par la Direction, besoin de l'EDR) et a réaffirmé sa totale opposition à toute fermeture de postes. D'autant que la suppression de ces postes du Haut Var contribue à la désertification administrative des zones rurales.

Enfin, la Direction n'a pas réfléchi aux aménagements des locaux de Barjols pour accueillir 3 nouveaux agents. Quid d'Aups, sans oublier les services recouvrement et municipal de Brignoles ?....

Ces aspects seront traités en CTL à l'automne avec le volet RH de ces restructurations, pour une fermeture prévue, rappelons le, au 01 janvier 2017 !

Nos élus en CTL :

Titulaires : Fabrice Mosca, François Caruso, Philippe Bernard

Suppléants : Sophie Degeilh,

Experts : Josiane Imbert, Nathalie Tailland, Roseline El Mouallit.